

Une grève (II)

Kawkab al-Charq, 3 juin 1933

L'affaire est revenue au désordre et au trouble entre la société Thornycroft et ses ouvriers, et les gens se trouvent aujourd'hui privés d'un moyen de transport sur lequel ils comptaient, organisant leurs affaires en supposant qu'il était continu et ininterrompu, et disponible sans crainte. Les gens sont tout à fait fondés à s'indigner de cette grève qui se répète, entravant leurs intérêts, perturbant leurs affaires et les exposant à un préjudice qui peut être considérable. Ils n'ont en tout cas rien fait qui les rende dignes de rencontrer ce préjudice et de subir ce tort. Les gens ont également le droit de connaître la source de cette grève récurrente, et ils ne peuvent l'apprendre que des ouvriers, de la société et du gouvernement — qui doit contrôler les relations qui existent entre eux et lui, et servir d'intermédiaire dans les différends qui les opposent.

Quant aux ouvriers, ils ne sont pas avares d'explications sur leur position et de mise au courant des gens sur ses causes et ses sources. Ils ne souhaitent qu'avoir la permission de parler, et ne désirent qu'être entendus — dans l'espoir que la compassion des gens pour eux, leur sympathie et leur soutien à leurs demandes amèneront la société à changer sa position qu'ils jugent injuste et excessivement injuste. Et dans l'espoir que cela amènera le gouvernement à sortir de sa politique de douceur envers les puissants vers quelque fermeté dans l'exigence d'équité. Et si cela n'aboutit pas à cela, peut-être insufflera-t-il dans les âmes des ouvriers eux-mêmes quelque satisfaction et un peu de consolation. Car rien n'est plus cher à l'âme de l'affligé et du blessé que de ressentir la sympathie des gens pour lui et leur compassion.

Les ouvriers n'ont pas été avares de paroles ni d'explications : ils trouvent les heures de travail excessives ; ils trouvent insuffisant ce qu'on leur donne en salaires ; et ils se plaignent d'autres traitements durs — dont le licenciement de certains d'entre eux, la menace de licenciement pour d'autres, et l'atteinte à beaucoup de leurs besoins et de leurs espoirs.

Ils l'ont dit et répété, insisté là-dessus, et ont fait grève pour le protester et s'y opposer. Puis on leur a dit qu'il serait facile de remédier à ce qu'ils contestent s'ils reprenaient le travail. Le gouvernement avait entre-temps servi d'intermédiaire entre eux et la société. C'est la médiation du gouvernement qui a permis que cette promesse soit faite aux ouvriers — et ils l'ont crue, ont été rassurés par elle, ont repris leur travail et ont attendu son accomplissement.

Il apparaît que cet accomplissement n'était pas rapide dans sa démarche — en fait, il ne manifestait aucune inclination vers le mouvement. On dit que la société n'a pas changé ce qu'elle avait promis de changer, et on dit que lorsqu'elle a voulu apporter quelques

changements, elle a tergiversé, manœuvré et licencié un nombre non négligeable d'ouvriers et d'employés. Le différend est revenu tel qu'il était, ou plus grave encore, et les ouvriers sont retournés en grève.

Tel est le récit des ouvriers, avec beaucoup de détails douloureux que l'on peut lire ailleurs dans Kawkab al-Charq.

Quant à la société, elle ne dit rien ou presque rien. Quant au gouvernement, il opte pour un silence dont on peut dire au minimum qu'il ne sert les intérêts de personne. Il ne sert pas les intérêts des gens qui ne veulent pas que leurs affaires soient entravées et souhaitent comprendre pourquoi elles le sont. Il ne sert pas non plus les intérêts de la société, qui ne devrait pas être mal jugée par les gens, et dont le public ne devrait pas comprendre qu'elle exploite les ouvriers et va à l'excès dans leurs mauvais traitements. Il ne sert pas non plus les intérêts des ouvriers, qui tiennent à ne pas être accusés d'entêtement, d'exagération et de mépris des intérêts des gens. Et puis il ne sert pas les intérêts du gouvernement en particulier : c'est lui qui a autorisé cette société à opérer ; c'est lui qui, par cette autorisation, a mis fin à l'activité d'un groupe de nationaux qui travaillaient dans le transport en voiture ; c'est lui qui a imposé aux gens une bonne dose de difficultés lorsqu'il a supprimé cette activité au lieu de l'encourager, et l'a effacée au lieu de la renforcer. Et c'est lui qui a contracté avec la société — de sorte qu'il se doit à lui-même, et les gens lui doivent, de faire sentir à l'Égypte que la suppression de l'entreprise nationale n'était pas censée conduire à l'excès dans l'humiliation des Égyptiens, leur exploitation, le gaspillage de leurs intérêts et l'exposition d'une partie d'entre eux au chômage et à la faim et à la privation qui s'ensuivent. Et le gouvernement se doit à lui-même et aux gens de ne pas être accusé de manquer à faire respecter le contrat de concession qu'il a signé, qu'il est tenu de respecter, et dont il doit exiger le respect par la société également.

Il n'est donc pas dans l'intérêt du gouvernement de maintenir le silence qu'il a maintenu, et il n'est particulièrement pas dans son intérêt que les gens pensent mal de lui et le tiennent en mauvaise estime — pour l'accuser d'une douceur excessive et d'une laxité répréhensible envers l'étranger, et d'une sévérité outrancière et d'une intransigeance envers l'Égyptien. Il n'est en aucune circonstance dans son intérêt qu'une partie des Égyptiens — la classe ouvrière — se demande : à quoi sert l'existence du gouvernement s'il se révèle incapable ou feint d'être incapable de protéger les Égyptiens de l'injustice de l'étranger et de sa dureté envers eux dans leur propre pays, et s'il se révèle incapable ou feint d'être incapable de contraindre la société à respecter le contrat de concession ?

Car les gens n'établissent pas des gouvernements pour les contempler, se divertir avec eux et jouir de leur splendeur et des apparences de force et de majesté dont ils s'entourent. Un gouvernement est l'un des instruments de travail dans la vie, établi pour des objectifs — et

lorsqu'il ne réalise pas ces objectifs, il devient un lourd fardeau et un objet vain dont on n'a nul besoin.

La première chose que le gouvernement doit faire dans une situation comme celle-ci, comme nous l'avons dit il y a quelques jours, est de protéger ces ouvriers deux fois : les protéger parce qu'ils sont des ouvriers qui ont des droits qu'ils doivent obtenir, des obligations qu'ils doivent remplir, et des espoirs dont la route ne doit pas leur être coupée. Et les protéger parce qu'ils sont des Égyptiens travaillant pour l'étranger dans leur propre pays — ils doivent se voir assurés de leur dignité et de leur fierté préservées, et être traités comme l'est un homme respecté dans sa patrie respectable.

Nous regrettons profondément que la conduite du gouvernement dans le différend entre les ouvriers et la société ne montre aucune fermeté ni force qui ferait sentir aux gens qu'il s'acquitte de ce devoir de la meilleure façon possible. Nous comprenons dans une certaine mesure que le gouvernement et le parlement pensent mal des instituteurs de premier degré et trouvent leurs maigres traitements excessifs, et que les membres du parlement se divisent sur ces traitements — faut-il les augmenter à deux livres ou les réduire à une livre et demie. Nous comprenons cela dans une certaine mesure — cela révèle une mauvaise compréhension de l'enseignement et une mauvaise appréciation des droits et des devoirs de l'enseignant. Mais l'argent qui sera économisé sur les enseignants restera dans les caisses de l'État, tandis que l'injustice qui s'abattra sur les enseignants viendra des Égyptiens et les frappera de la part de leurs concitoyens. Mais qu'une société étrangère aille à l'excès dans la réduction des salaires des ouvriers égyptiens et que le gouvernement ne soit pas ferme pour l'empêcher de cet excès — voilà quelque chose qu'il est impossible de comprendre. L'argent que la société retiendra à ces Égyptiens ne reviendra pas dans les caisses de l'Égypte, ne restera pas sur le sol égyptien, mais traversera la mer pour que l'étranger en profite. Et l'injustice qui s'abattra sur les ouvriers — réduction des salaires, augmentation des heures de travail, contrainte d'une partie d'entre eux au chômage — ne viendra pas d'un Égyptien sur un Égyptien, mais d'un étranger sur un Égyptien.

Que le gouvernement pèse tout cela, et qu'il réfléchisse qu'il se doit à lui-même, à sa patrie, à la dignité, à la justice et à l'intérêt public — qu'il a été établi pour servir et dont il a été établi pour protéger les intérêts — de prendre une position ferme et digne dans ce différend : contraindre la société, si elle est l'auteure du tort, à cesser ce tort ; contraindre les ouvriers, s'ils sont dans leur tort, à cesser cette injustice ; et ne pas sacrifier les intérêts du public pour un différend qu'il serait très facile de régler si le gouvernement s'acquittait de son devoir de la manière correcte.